



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ces règles s'appliquent aux Centres Communaux d'Action Sociale.

En conséquence, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

REÇU LE 18 MAR. 2019



EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE CCAS DE 2016 A 2018

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
O11	charges à caractère général	16 617,71	16 821,92	17 494,75
O12	charges de personnel	216,00	216,00	216,00
65	autres charges de gestion courante	33 378,62	29 536,81	30 244,45
O42	opérations d'ordre	4 219,99	3 771,83	3 774,23
	TOTAL	54 432,32	50 346,56	51 729,43
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
70	produits services, domaine...	3 843,29	4 451,69	2 864,33
74	dotations et participations	16 261,90	35 180,53	38 053,72
75	autres produits de gestion courante	2 234,00	1 491,00	1 681,00
77	produits exceptionnels	3 014,31	7 284,86	1 871,51
	total	25 353,50	48 408,08	44 470,56
	résultat de l'exercice	déficit de 29 078,82	déficit de 1 938,48	déficit de 7258,87
OO2	excédent reporté	58 697,30	29 618,48	27 680,00
	résultat de clôture	excédent 29 618,48	27 680,00	20 421,13
DEPENSES	INVESTISSEMENT			
20	immobilisations incorporelles			
21	immobilisations corporelles			
	TOTAL			
RECETTES	INVESTISSEMENT			
O40	opérations d'ordre	4 218,99	3 771,83	3 774,23
OO1	excédent reporté	108 567,70	112 786,69	116 558,52
	TOTAL	112 786,69	116 558,52	120 332,75
	résultat de clôture	excédent 112 786,69	116 558,52	120 332,52

EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DE 2016 A 2018

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018
O11	dépenses exploitation courante	173 764,11	171 242,19	193 871,49
O12	charges de personnel	268 447,29	276 400,07	289 437,21
O16	dépenses afférentes à la structure	71 120,79	64 017,37	65 309,74
	TOTAL	513 332,19	511 659,63	548 618,44
RECETTES	FONCTIONNEMENT			
O17	produits de la tarification	486 782,57	487 400,63	503 762,63
O18	produits relatifs à l'exploitation	47 947,23	55 213,56	75 318,08
O19	produits financiers et exceptionnels	164,70	120,00	1 186,17
	TOTAL	534 894,50	542 734,19	580 266,88
OO2	excédent reporté	64 733,40	86 295,71	117 370,27
	résultat de clôture	86 295,71	117 370,27	149 018,71

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 51 729.43 €

Recettes : 44 470.56 €

Résultat de l'exercice : déficit de 7 258.87 €

Excédent 2017 reporté : 27 680.00 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 20 421.13

Investissement

Dépenses	:	0.00 €
Recettes	:	3 774.23 €
Résultat de l'exercice	:	3 774.23 €
Excédent 2017 reporté	:	116 558.52 €
Excédent d'investissement 2018	:	120 332.75 €

BUDGET CCAS – FPA

Fonctionnement

Dépenses	:	548 618.44 €
Recettes	:	580 266.88 €
Résultat de l'exercice	:	31 648.44 €
Excédent 2017 reporté	:	117 370.27 €
Excédent 2018	:	149 018.71 €

LES DIFFERENTES MISSIONS DU CCAS EN 2018

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Nombre de dossiers instruits :

A.P.A. A DOMICILE : 43

APA EN ETABLISSEMENT : 7

CARTE D'INVALIDITE : 26

CARTE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT : 25

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT – LONG SEJOUR : 4

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PLACEMENT EN MAISON DE RETRAITE : 1

FONDS SOLIDARITE ENERGIE

Principe de prise en charge totale ou partielle de certaines factures d'énergie : eau, électricité, gaz...

Intervention VEOLIA : 45 dossiers instruits pour un montant d'aide de 3 910 €

Intervention Electricité et Gaz: 6 dossiers pour un montant d'aide de 2 473 €

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Principe de prise en charge totale ou partielle d'une dette de loyer, voire de la caution, du premier loyer, des ouvertures de compteurs...

6 Dossiers dont 1 rejeté.

DEMANDE DE LOGEMENT CONTINGENTE

Dispositif Préfectoral permettant de positionner des candidats au logement sur une procédure permettant d'accélérer le positionnement et donc l'attribution d'un logement en fonction de certains critères sociaux comme l'ancienneté de la demande, un logement actuel insalubre, un surpeuplement.....5 Dossiers en 2018

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Notre Centre Communal d'Action Sociale est à la fois instructeur des demandes de RSA et référent dans la sphère sociale.

Une convention pluriannuelle d'objectifs est signée entre le Département du Pas de Calais et notre CCAS qui précise les conditions de mise en œuvre : les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Chaque année un entretien avec les services du Conseil Départemental permet d'effectuer un bilan. Pour 2018, ce dernier révèle un excellent travail de la référente RSA tant dans les objectifs atteints que dans la qualité de l'accompagnement (63 accompagnements conventionnés à réaliser – 84 personnes accompagnées). Le CCAS est également reconnu pour la qualité de son travail partenarial développé sur l'arrondissement.

Fort de ces résultats, le Conseil Départemental devrait nous proposer pour l'année 2019 un avenant à la convention portant le nombre de nos accompagnements à 75, pour un nombre d'entretiens obligatoires de 450 et fixant la participation financière du Département à 12 000 € (soit 2 000 € en plus par rapport à 2018).

L'accompagnement peut porter sur des démarches administratives, liées à la santé, à l'inscription à Pôle Emploi, liées à la parentalité, à l'entrée sur les ateliers couture – cuisine – travail manuel en visant une insertion sociale et/ou professionnelle.

Nombre de demandes de RSA en 2018 : 3

Quelques chiffres liés à notre accompagnement :

Sorties positives emploi : Objectifs : 3 Réalisées : 8

Autres sorties positives : 12

Evolutions de parcours : Objectifs : 20 Réalisées : 24

Actions d'insertion sociale et professionnelle : Réalisées : 20

(Action Sociale Globale (référentes Pôle Emploi dédiées aux BRSA), Solidarité et Jalons pour le travail – permis de conduire)

Personnes inscrites sur l'atelier cuisine	:	10 dont 2 anciennes BRSA
Sur l'atelier couture	:	22 dont 2 anciennes BRSA et 4 « tout public »
Sur l'atelier travail manuel	:	15 dont 4 anciennes BRSA et 2 « tout public »
Sur l'atelier Caféméléon	:	17 dont 3 « tout public »
Sur l'atelier Parentalité	:	15 dont 3 « tout public »
Sur l'atelier Récréatif	:	12 Mamans et 25 Enfants « BRSA » et 1 Maman et 2 enfants « tout public »

ATTESTATION D'ACCUEIL :

Document permettant à des Vermelloises ou Vermellois de pouvoir accueillir de la famille ou des amis de nationalité étrangère avec un visa touristique de 3 mois.

DELIVRANCE D'ATTESTATIONS D'ACCUEIL en 2018 : 5

PROCEDURE SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

Des Relevés d'Observations Logement sont effectués par le CCAS qui ensuite les transmet aux autorités compétentes afin d'éradiquer ces logements indécents voire insalubres. Le CCAS est aidé dans cette mission par les services du Département, par la communauté d'agglomération et SOLIHA association mandatée par cette dernière.

En 2018 : 1 dossier a été instruit, toujours en cours d'instruction

INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Documents administratifs permettant de déclarer une situation « dangereuse » au regard d'enfants à l'autorité compétente à savoir le Département. En 2018, 4 informations préoccupantes ont été transmises.

DOMICILIATION

La domiciliation est la possibilité pour un individu de faire domicilier son courrier au CCAS et ainsi lui permettre de faire valoir ces droits (Sécurité Sociale, Caisse d'Allocations Familiales...). Aucune demande en 2018.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE 2018

COLIS AUX PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS DE LA COMMUNE

Attribution d'un colis aux personnes âgées de 70 Ans et plus à la période de Noël. Cette année ce sont 446 colis qui ont été remis au domicile des administrés.

COLIS AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS attribue, sur inscription, un colis aux personnes reconnues en invalidité, de moins de 70 ans et ne pouvant plus exercer d'activité professionnelle. Cette année ce sont 23 colis qui ont été offerts.

AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT OU D'AMENAGEMENT INTERIEUR OU EXTERIEUR POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le CCAS peut attribuer des aides financières dans ce cadre en fonction du handicap mais aussi de la composition familiale et des ressources.

MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Délibération prise le 29 Novembre 2016 en Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Cette bourse est attribuée selon des modalités techniques et financières à des jeunes demandeurs d'emploi ayant un projet d'insertion professionnelle, habitant la commune depuis un an et âgés de 18 ans au minimum, de 30 ans au maximum. En contrepartie de cette aide de 500 €, les jeunes s'engagent à réaliser 50 Heures de bénévolat au sein des services municipaux. Aucun dossier en 2018. 2 dossiers de 2017 toujours en cours.

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Depuis mai 2016 le CCAS a mis en place une mutuelle communale. Les administrés peuvent y adhérer lors des permanences mensuelles.

AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS attribue des chèques de services auprès de certaines familles en fonction de la composition familiale et des ressources. Ces chèques sont destinés à l'alimentaire, l'hygiène et l'énergie. En 2018, en moyenne, 43 familles ont été accompagnées représentant 135 personnes pour un montant total de 28 359 €.

AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Des aides peuvent être attribuées en Urgence pour des besoins de première nécessité : alimentaires, d'énergie, d'hygiène, carburant....En 2018 le montant de celles-ci s'élève à 177 €.

ATELIERS DE REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ATELIERS CUISINE ET COUTURE : Ce sont des ateliers de réinsertion sociale qui rassemblent des dames majoritairement bénéficiaires du RSA mais aussi d'autres publics (demandeurs d'emploi, dames isolées....) Ces ateliers permettent de rompre l'isolement, de tisser du lien social....Ces ateliers, animés par des bénévoles dont une issue des bénéficiaires du RSA, fonctionnent tous les lundis après-midi et rassemblent plus de 30 Personnes.

ATELIER TRAVAIL MANUEL : Il s'agit d'un atelier de réinsertion sociale qui rassemble à leurs demandes une quinzaine de dames issues des différents ateliers couture, cuisine, groupes d'échanges, ateliers récréatifs.

ATELIER GROUPES D'ECHANGES : cet atelier réunit, un jeudi tous les 2 mois sur une durée de 2 Heures, des mamans, une quinzaine, en quête de repères éducatifs au sein de la famille, de l'école, de la société mais aussi de reconnaissance tout en rompant leur solitude voir l'isolement.

ATELIERS RECREATIFS : Un mercredi tous les 2 mois sur une durée de 2 heures, les Parents de l'atelier « groupes d'échanges » se réunissent avec leurs enfants, une vingtaine, pour participer à un atelier, animé par des professionnels, dont les activités sont variées et à la demande des enfants et parents : jeux de société, atelier cuisine, travail manuel

CAFEMELEON : L'action se déroule dans un bus, 6 fois par an, le mercredi après-midi pour une durée de 3 Heures et réunit parents et enfants. Les animations sont basées sur la culture, la création, la découverte, l'expression dans de nombreux domaines qui ouvrent l'esprit sur la nécessité de préserver la planète et le bien vivre ensemble. (Une vingtaine d'enfants accompagnés des mamans)

SORTIE FAMILIALE : Chaque année est organisée une sortie familiale en faveur des familles fréquentant les différents ateliers. Cette sortie, en autocar, permet à nos familles (23 Adultes dont 5 pères – 30 Enfants) de se retrouver dans un environnement inconnu, de partager des moments de détente et de loisirs mais aussi de renforcer les liens parents/enfants.

ARBRE DE NOEL : Organisation d'un arbre de Noël, spectacle avec lunch, en faveur des enfants et des parents (38 mamans, 12 papas, 73 enfants, 6 membres du CCAS et 6 partenaires soit au total 135 personnes) fréquentant nos différents ateliers : cuisine, couture, groupes d'échanges, ateliers récréatifs et Caféméléon.

Tous ces ateliers sont cofinancés par le Réseau d'écoute d'appui à la parentalité (REAAP), la Caisse d'Allocations Familiales, les familles pour la sortie familiale, et le CCAS.

HALTE-GARDERIE « LES COCCINELLES » :

Un Partenariat entre la Halte-Garderie et le CCAS s'est concrétisé. En effet, dans le cadre d'une réinsertion sociale et/ou professionnelle des parents nous les sensibilisons à l'utilisation de cette structure dédiée à la petite enfance.

Points positifs :

- Les parents sont plus sereins pour entreprendre leurs activités en confiant leurs enfants à des professionnels.
- Ils sont accompagnés dans leur rôle de parents (prévention, alimentation, développement psychomoteur, affectif....)
- Les enfants profitent d'une socialisation et d'un éveil
- Cet accueil aide l'enfant à se construire et à grandir en favorisant son épanouissement, son bien-être et son autonomie

Nous avons pu constater des évolutions notables sur le comportement des parents grâce à la confiance faite à nos collègues de la structure.

TRAVERSEES DE ROUTE AUX ABORDS DES ECOLES : deux personnes, bénéficiaires de minima sociaux, issues des ateliers de réinsertion sociale, ont été formées sur la sécurité routière et notamment sur les traversées de route aux abords des écoles. Elles ont officié bénévolement et quotidiennement pendant les périodes scolaires.

VISITES A DOMICILE : des visites sont réalisées à domicile à la demande mais aussi lors de situations délicates liées à des situations de loyers impayés, de factures d'énergie, de problèmes de comportement, d'isolement, de handicap

OPERATION SOLIDARITE : Cette action vise à sensibiliser les Vermelloises et Vermellois sur les difficultés que rencontrent certaines familles et les invite à effectuer un don au CCAS. En 2018, 1200 € ont pu ainsi être collectés.

AIDE ADMINISTRATIVE SUR DE NOMBREUX DOSSIERS : auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre des Impôts, des caisses de retraites, de la Caisse primaire d'assurance maladie (plus d'une trentaine de dossiers instruits dans le cadre de la CMU), de la Banque de France (accompagnement et instruction des dossiers).....

PARTENARIAT

Le Centre Communal d'Action Sociale rassemble de nombreux partenaires dans le cadre de l'ensemble de ces missions :

- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département du PAS DE CALAIS
- Le R E A A P
- Le Cheval Bleu (association œuvrant dans les problématiques de santé mentale)
- Les Assistantes sociales de différents régimes de Sécurité Sociale mais aussi du Département, de la CAF, des Centres Hospitaliers
- Les différents organismes de tutelle
- Des prestataires pour ses ateliers de réinsertion sociale et professionnelle (caféméléon.....)
- Des associations de réinsertion professionnelle (AI, ACI, ETTI, Garage Solidaire...)
- Associations Caritatives : Secours Populaire Français, Secours Catholique, Restos du cœur....
- Les organismes bailleurs sociaux et propriétaires privés.

RESIDENCE AUTONOMIE HENRI LUCAS : Le CCAS gère la Résidence Autonomie Henri LUCAS. La capacité de cet établissement, non médicalisé, est de 48 Appartements pouvant être occupés par des personnes seules ou des couples. Une restauration est effectuée sur place. De nombreuses animations sont réalisées tout au long de l'année.

En 2018, nombre d'appartements occupés par mois : 48 de janvier à septembre, 47 en octobre et 48 en novembre et décembre.

PROJETS 2019

Pour le CCAS

PREVISIONNEL 2019

	EAU - GAZ - ELECTRICITE	ASSURANCES	FOURNITURES	TRANSPORT	CONVIVIALITE	RECEPTION	ENTREES	REMUNERATIONS INTERVENANTS
GROUPE D'ECHANGES	300,00 €	40,00 €			50,00 €			1 200,00 €
CAFEMELEON	300,00 €	40,00 €			50,00 €			1 260,00 €
ATELIERS RECREATIFS	300,00 €	40,00 €	200,00 €		50,00 €			550,00 €
SORTIE		40,00 €		990,00 €			1 037,00 €	
NOEL		40,00 €			500,00 €	650,00 €		1 680,00 €
TOTAUX	900,00 €	200,00 €	200,00 €	990,00 €	650,00 €	650,00 €	1 037,00 €	4 690,00 €
							TOTAL	9 317,00 €

LE PRESTATAIRE SPECTACLE POUR NOEL EST CHIFFRE MAIS NOUS N'AVONS PAS ENCORE DE DEVIS

Concernant la résidence autonomie

Il est prévu de changer le matériel de cuisine (marmite, plaques de mijotage, feux, armoire froide..)

Les tarifs de prestations proposés par le CCAS au Conseil Départemental (budget prévisionnel 2019) qui prévoyaient une augmentation de 1.96 % n'ont pas été retenus compte tenu des orientations budgétaires départementales 2019. Les tarifs resteront donc identiques à ceux de 2018.

Par contre la dotation globale dépendance a été revalorisée à hauteur de 28 418.86 €.

Il n'est pas prévu de subvention communale pour 2019.

